

Mairie - 73 240 SAINT GENIX SUR GUIERS

CANTINE SCOLAIRE 2016 - 2017

Informations aux parents des élèves de **l'école publique** et de **l'école Jeanne d'Arc**

vous avez procédé à l'inscription de vos enfants à la cantine,

Vous devez maintenant compléter les calendriers mensuels ci-joints (un par enfant) en indiquant d'une croix les jours où votre enfant mange.

Ces calendriers sont à rapporter en mairie avant le **20 juin 2016**, des modifications sont possible en cours d'année dans les conditions suivantes.

IMPORTANT

Vous devez **inscrire vos enfants à la cantine une semaine à l'avance**. Vous aurez donc jusqu'au **jeudi 18H**, pour modifier le calendrier et **réserver les repas de la semaine suivante**, en téléphonant au :

06 46 68 64 94 (du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30) ou par mail : **cantine.stgenix@orange.fr**

Il n'y aura **pas de possibilité d'ajouter ou d'annuler un repas après le jeudi 18H**, tous les **repas seront facturés**.

Cependant, nous vous conseillons de nous prévenir **avant 8H15** en cas d'absence de l'enfant et d'apporter un justificatif médical pour que nous puissions envisager de déduire le repas de la facture (*au cas où la cuisine du foyer-logement accepterait aussi de le décompter de l'effectif hebdomadaire*).

Chaque mois, le Trésor Public de Savoie vous enverra une facture correspondant au nombre de repas indiqué sur le calendrier de votre enfant.

Pour les **élèves domiciliés** dans les communes faisant partie du **secteur du collège de Saint-Genix** ou pour les élèves en classe de CLIS (quelque soit le lieu d'habitation de l'élève) :

Tarifs à compter du 1er septembre 2016

Suite à la délibération du Conseil Municipal réuni le 28 avril 2016 veuillez trouver ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2016 :

Elèves du secteur scolaire du collège de St Genix et Elèves de la classe ULIS :

Q.F. inférieur ou égal à 799 € = 4,30 € // Q.F. supérieur à 799 € = 4,50 €

Elèves hors secteur scolaire du collège de St Genix et hors classe ULIS

Q.F. inférieur ou égal à 799 € = 6,30 € // Q.F. supérieur à 799 € = 6,50 €

Liste des communes du secteur du collège de SAINT-GENIX-SUR-GUIERS

AOSTE - AVRESSIEUX - BELMONT TRAMONET - CHAMPAGNEUX - CHIMILIN - DOMESSIN - GRANIEU - GRESIN - ROCHEFORT - ROMAGNIEU - SAINT GENIX SUR GUIERS - SAINT MAURICE DE ROTHERENS - SAINTE MARIE D'ALVEY